

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA
SÉRIE III

1914

Tome VIII

Les premières concessions de terre à Montréal,
sous M. de Maisonneuve 1648-1665

par

E. Z. MASSICOTTE

OTTAWA

IMPRIMÉS POUR LA SOCIÉTÉ ROYALE DU CANADA

1914

HC 921
57
1911
no 2001
Pxxx



National Library
of Canada

Bibliothèque nationale
du Canada

Mémoires de la Société Royale du Canada
SECTION I

SÉRIE III

DÉCEMBRE 1914

VOL. VIII

*Les premières concessions de terre à Montréal, sous M. de Maisonneuve.
1648-1665.*

PAR E. Z. MASSICOTTE.

Présenté par B. Sulte, F.R.S.C.

(Lu le 26 mai 1914)

Au cours de nos recherches, nous avons pu rassembler les actes de concessions dressés par M. de Maisonneuve et qui se trouvent au palais de justice de Montréal.

Dans le même temps, on nous a communiqué le relevé que les archivistes du Dominion ont fait des documents du séminaire de Saint-Sulpice et, de ces deux sources, nous avons formé la série à peu près complète des actes qui établissent à qui et comment furent concédées les premières terres de Montréal.

Grâce à ces pièces, il nous est permis de suivre dans son détail le développement de la colonisation sur cette île favorisée qui est devenue l'un des points importants du Canada.

* * *

De retour, à l'été de 1647, après un assez long séjour en France, où il avait été en contact avec les membres de la société de Montréal, M. de Maisonneuve apportait l'ordre¹ de faire cesser l'inaction dans laquelle vivait, depuis cinq ans, la nouvelle colonie et c'est au début de 1648 que le fondateur de Montréal commence la distribution des terres de son gouvernement.

Les terres distribuées se trouvent dans les localités suivantes: au nord du fort de Villemarie; à l'ouest, c'est-à-dire à la Pointe Saint-Charles, à la contrée Saint-Joseph et à la rivière Saint-Pierre; au nord et au nord-est, le long de la rivière Saint-Martin; au-dessous du coteau Saint-Louis, vers la terre Sainte-Marie et la côte Saint-Martin.

¹ C'est l'expression dont il se sert dans le premier acte de concession que nous citons plus loin.



C'est M. de Maisonneuve qui concède au nom de la société de Montréal et il rédige chaque acte lui-même.

Pour constituer le contrat le concessionnaire accepte quelquefois la concession par devant notaire, mais la plupart du temps il se contente de l'acte pur et simple.

La formule dont se sert M. de Maisonneuve débute ainsi dans le premier document :

"Nous, Paul de Chomedey Escuyer, Sieur de Maisonneuve, gouverneur de l'isle de Montréal et terres qui en despendent sousigné, suyvant les ordres que nous avons reçus de Messieurs les Associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France en laditte Isle de Montréal et Seigneurs d'Icelle, afin de donner et despartir les terres et héritages contenus en laditte Isle à ceux lesquels auroient affection de sy établir et y faire leur demeure ordinaire afin par ce moyen de procurer l'estendue de la foy dans le pays, suyvant la prière qui nous a esté faite par Pierre Gadoys"...etc.

Dans le deuxième acte, il remplace "les ordres que nous avons reçus" par "les pouvoirs et commissions à nous donnés."

A partir de 1650, il condense de beaucoup son préambule, car il n'en reste plus que ceci :

"Paul de Chomedey, gouverneur de Lisle de Montréal, en la Nouvelle France et terres qui en despendent, suivant les pouvoirs et commissions qui nous ont esté donnés par Messieurs les associés pour la conversion des Sauvages de la Nouvelle France, en laditte Isle, nous avons donné et concédé, donnons et conceddons à"

Il arrive encore que M. de Maisonneuve fasse ses concessions dans un contrat de mariage; il apparait alors, dirait-on, comme un parent fortuné ou un protecteur des futurs époux. Cette façon de procéder laisse supposer qu'il se faisait de ses fonctions une conception toute paternelle.

Ainsi, il avantage lors de leurs seconds mariages, Roberte Gadois dont l'hymen avec César Léger avait été annulé, et encore, Anne Archambault qui, d'abord, avait épousé un bigame, etc. D'autres fois, au mariage d'une veuve, il intervient pour obliger le futur à élever et nourrir les enfants du premier lit jusqu'à un certain âge, s'il veut jouir de la terre de son prédécesseur.

La lecture des diverses pièces dont nous nous occupons, nous dévoile que M. de Maisonneuve laissait des colons prendre possession de certaines terres sans dresser d'acte; il se bornait, dans ce cas, à leur promettre, verbalement ou par écrit, qu'il leur ferait une concession. Il agissait ainsi, croit-on, pour s'assurer que le colon était de bonne fois ou afin de le forcer à défricher un espace déterminé avant de lui remettre un titre.

1914
(148)

65239

La superficie des terres concédées est généralement de trente arpents, mais la plupart des premiers colons augmentèrent, par la suite, cette superficie d'un tiers et du double.

Le prix de vente ne varie pas. Les terres se concèdent à raison de trois deniers (c'est-à-dire un liard) de censive par arpent; quant aux emplacements de ville, le prix est de cinq sols (60 deniers) par arpent. Le tout payable annuellement.

En plus, le concessionnaire, s'il a des animaux, doit payer 5 sols de droit de commune, il s'engage à bâtir maison ou à défricher et il est sujet aux autres droits seigneuriaux stipulés dans la coutume de Paris.

* * *

Tant que M. de Maisonneuve fut gouverneur, nul autre ne concéda que lui et le nombre de ses actes connus s'élève à 123; cependant, il est évident qu'il nous en manque quelques uns qui seront retrouvés soit au long, soit en mention dans d'autres pièces.

Après le départ définitif pour la France, du fondateur de Montréal, ce sont les Supérieurs du Séminaire qui font les concessions, sous seing privé d'abord et, finalement, devant notaire.

* * *

Les manuscrits de M. de Maisonneuve sont d'une lecture relativement facile. En cela il l'emporte sur tous ses contemporains. Son écriture est corpulente, régulière et simple; de plus, contrairement à la coutume adoptée par la plupart des scribes du dix-septième siècle il n'emploie aucune abréviation.

A l'exception d'une couple de fois, M. de Maisonneuve signe toujours Paul de Chomedey.

* * *

Le répertoire qui va suivre nous démontre qu'au début les colons manquaient d'enthousiasme. De 1648 à 1653, six individus seulement ont obtenu des terres. D'autres cependant, avaient faits des défrichements, mais n'avaient pas encore de titre écrit.

C'est à partir de 1654 que les concessions se donnent en nombre suffisant pour permettre d'espérer que l'île de Montréal serait enfin habitée d'une manière permanente.

Nous avons essayé, dans le répertoire que ces notes précèdent, de fournir, sous une forme brève, assez de renseignements pour que notre modeste travail puisse être de quelque utilité aux historiens.

1648.

4 janvier—Concession à Pierre Gadoys.

Quantité et localité: 40 arpents . . . "le premier pieu d'alignement étant planté à 23 perches du milieu du pont basti sur pilotis proche du fort . . . sur la petite rivière joignant le fort."

Au pied de l'acte: Acceptation de ladite concession par devant le notaire Jean de Saint-Père.

Nota: Cette pièce est le plus ancien acte de concession ainsi que le plus ancien acte notarié qui se trouve au palais de justice de Montréal. C'est aussi le premier acte mentionné dans le registre du tabellionage de Montréal dressé par Basset en 1674.

10 janvier—Concession à Jean Desroches.

Quantité et localité: 30 arpents . . . "commençant 20 perches de face, proche le lieu destiné pour la ville."

Voisins: Augustin Hébert et Urbain Tessier.

13 janvier—Concession à Simon Richomme.

Quantité et localité: 30 arpents . . . "commençant 20 perches proche de la petite rivière . . . tirant vers la montagne."

Voisins: Blaise Juillet et Léonard Lucault.

1649.

Aucune concession.

1650.

30 mars—Concession à Blaise Juillet dit Avignon.

Quantité et localité: 30 arpents . . . "commençant 20 perches sur le bord des communes de Villemarie."

Voisins: Gilbert Barbier et Simon Richomme.

22 octobre—Dans le contrat de mariage de Louis Prudhomme et Roberte Gadois, devant Jean de Saint-Père, M. de Maisonneuve accorde une concession aux futurs.

7 novembre—Concession à Gilbert Barbier.

Quantité et localité: 15 arpents, près de la commune et 40 arpents, en un lieu commode . . .

Voisins de la terre de 15 arp.: Louis Prudhomme et Blaise Juillet.

8 novembre—Concession à Jean Descarris.

Quantité et localité: 30 arpents dans la contrée Saint-Joseph et un arpent dans l'enclos de la ville.

Voisins de la terre: Henri Perrin et Antoine Primo.

1651.

18 septembre—Concession à Urbain Tessier dit la Vigne.

Quantité et localité: 30 arpents, proche le lieu destiné pour la ville.

Voisins: Jean Desroches et Jacques Archambault.

18 septembre—Concession à Jacques Archambault.

Quantité et localité: 30 arpents . . . sur le bord des fonds . . . joignant les terres réservées pour la ville.

Voisins: Urbain Tessier et Lambert Closse.

Nota:—C'est d'après cet acte que nous avons placé dans notre liste des Colons, parue l'année dernière dans ces mémoires, l'arrivée d'Archambault, à Montréal en 1651. D'autres documents nous ont démontré, depuis, que

cela est inexact. Trois jours plus tôt, le 15 septembre 1651, J. Archambault avait reçu une concession à Québec et il ne pouvait être à Montréal, le 18. D'ailleurs, en examinant l'acte attentivement, on constate que la date est d'une autre encre et a dû être ajoutée plus tard. Voir notre étude sur ce point dans le Bulletin des Rech. Hist., 1914, p. 316.

- 23 septembre—Concession à Nicolas Godé.
Quantité et localité: 30 arpents au lieu dit la Grande Anse, commençant 20 perches le long du domaine réservé pour les seigneurs.
Voisins: Jean de Saint-Père et Jean Millot.

- 2 octobre—Contrat de commune à Jean de Saint-Père, syndic, en faveur des habitants de Montréal.
Quantité et localité: 40 arpents "le long de la grande et la petite rivière qui passe joignant le fort."

1652.

Aucune concession. M. de Maisonneuve est en France.

1653.

- 23 décembre—Acte de mise en possession à Jean de Saint-Père, d'une terre mentionnée dans son contrat de mariage.
Quantité et localité: 40 arpents "proche la grande rivière, au coin de l'embouchure d'un petit ruisseau au lieu dit la Grande Anse près de la prairie Saint-Pierre.

- 29 décembre—Dans le contrat de mariage de Jean Milot par devant Lambert Closse, M. de Maisonneuve donne une terre aux futurs époux ainsi qu'un emplacement.
Quantité et localité: 30 arpents à la prairie Saint-Pierre et un arpent au lieu destiné pour la ville.
Voisin de la terre: Nicolas Godé.

1654.

- 17 janvier—Concession à Jacques Beauvais dit Saint-Jemme.
Quantité et localité: 30 arpents dans la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Louis Prudhomme et Henri Perrin.

- 17 janvier—Concession à Floi Jarry dit la Haye et Henri Perrin.
Quantité et localité: 30 arpents dans la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Jacques Beauvais et Jean Descarris.

- 23 janvier—Concession d'emplacement à Nicolas Godé.
Quantité et localité: 2 arpents "dans le lieu destiné pour la ville et où il a fait bâtir maison"

- 24 janvier—Concession à Jacques Picot dit Labrie et Jean Aubuchon dit Lespérance.
Quantité et localité: 30 arpents "proche du lieu destiné pour la ville et un arpent dans ladite ville."
Voisin de la terre: Simon Després.

- 24 janvier—Concession à Sébastien Audiot dit Laflesche.
Quantité et localité: 30 arpents proche du lieu destiné pour la ville et un arpent dans la ville.
Voisins de la terre: Jean Aubuchon et Estienne Bouchard.
- 2 février—Concession à Pierre Gaudin, charpentier.
Quantité et localité: 30 arpents, au dessous du coteau Saint-Louis.
Voisin: René Bondy.
- 2 février—Concession à Marin Jannot.
Quantité et localité: 30 arpents au dessous du coteau Saint-Louis.
Voisin: Pierre Gaudin.
- 12 février—Concession à Gabriel Le Selle.
Au pied: Acception devant Lambert Closse.
Quantité et localité: 30 arpents, proche du fort, sur le bord de la commune.
Voisin: Simon Richomme.
- 23 juillet—Concession à Simon Desprès.
Quantité et localité: 30 arpents, "proche le coteau Saint-Louis et du côté qu regarde la montagne."
Voisins: Jacques Picot et Jean Aubuchon.
Nota: Cette terre passe à Jean Auger, en 1656.
- 23 juillet—Concession de terres à Charles LeMoynes.
Quantité et localité: 90 arpents . . . "la terre appelée la Pointe Saint-Charles, proche la Grande Anse," plus un arpent "dans l'enclos de la ville, proche de l'hôpital, sur lequel il a fait bâtir maison."
Nota: Le concessionnaire s'oblige à donner la jouissance de la moitié de la terre à Antoine Primot et sa femme, beaux-parents de Lemoyne.
- 24 juillet—Concession à Toussaint Hunault.
Quantité et localité: 30 arpents . . . proche le coteau Saint-Louis.
Voisin: Jean Lemerché dit Laroche.
- 24 juillet—Concession à Jean Lemerché.
Quantité et localité: 30 arpents . . . "au dessous du coteau Saint-Louis."
Voisins: Toussaint Hunault et Mathurin Langevin dit le petit LaCroix.
- 24 juillet—Concession à Mathurin Langevin dit LaCroix.
Quantité et localité: 30 arpents . . . audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Jean Lemercher et Louis Loisel.
- 24 juillet—Concession à Simon Galbrun.
Quantité et localité: 30 arpents . . . audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Louis Loisel et Gilles Bastard.
- 24 juillet—Concession à Bertrand de Rennes.
Quantité et localité: 30 arpents . . . proche le coteau Saint-Louis.
Voisin: Simon Desprès.

- 8 août—Donation de la moitié de la métairie à l'Hôtel-Dieu, plus 1100 livres pour que Mlle Mance établisse son domicile à Montréal.
Nota: Cette pièce est au séminaire.
- * 24 octobre—Concession à Robert Le Cavalier dit Deslauriers, à la charge de nourrir les enfants de feu Augustin Hébert dit Jolycoeur.
Quantité et localité: 40 arpents proche de Villemarie à 15 perches de la petite rivière joignant le fort."
Voisins: Pierre Gadois et Jean Desroches.
- 1655.
- 26 janvier—Concession à Jean Milot, taillandier.
Quantité et localité: Un demi-arpent avec maison proche le fort.
En marge: 11 décembre 1661—Autre concession de demi-arpent joignant l'emplacement ci-dessus.
- 30 mars—Concession à Jean Gervaise.
Quantité et localité: 30 arpents audessous le coteau Saint-Louis.
Voisin: Marin Jannot.
- * 7 avril—Concession à André Charly.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisin: Jean Gervaise.
- * 10 avril—Concession à Jean Desroches.
Quantité et localité: 30 arpents proche le lieu destiné pour la ville et un arpent dans l'enclos de la ville, sur le bord de la commune.
Voisins de la terre: Robert le Cavalier et Urbain Tessier.
Voisins de l'emplacement: Nicolas Godé et Jean Milot.
Nota: Une clause de l'acte se lit ainsi: "pour ce qui est de la terre que ledit Desroches a défriché depuis le haut de la côte jusques au bas, elle ne pourra lui être ôtée qu'en lui payant 200 livres l'arpent."
En 1667, sa concession du 10 avril est passée au sieur de Robutel.
- 20 août—Concession à Toussaint Hunault.
Nota: Au séminaire.
- * 20 août—Concession à Louis Loisel.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Mathurin Langevin et Simon Galbrun.
- 20 août—Concession à Pierre Chauvin.
Quantité et localité: 30 arpents, proche le coteau Saint-Louis.
Voisins: Toussaint Hunault et Jacques Mousseaux.
- * 20 août—Concession à Gilles Lauson.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis et un arpent dans l'enclos de la ville.
Voisins de la terre: André Charly.
Voisin de l'emplacement: Jacques Archambault.

- 20 août—Concession à Jean Leduc.
Quantité et localité: 30 arpents à la contrée Saint-Joseph et un arpent dans l'enclos de la ville, sur lequel Leduc a fait bâtir maison, ledit arpent lui ayant été promis auparavant.
Voisins de la terre: Jean Grimart et Marin Heurtebise.
- 20 août—Concession à Marin et André Heurtebise.
Quantité et localité: 30 arpents, dans la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Jean Leduc et Jean Descarris.
Nota: "A charge de satisfaire Charles Lemoine, Messier et Antoine Primot pour défrichage fait sur la dite terre."
- 20 août—Concession à André Dumay.
Quantité et localité: Un arpent avec une maison et 15 arpents tirant vers la rivière Saint-Pierre
Voisin: Jean Chappeau.
- 20 août—Concession à Jean Dumay.
Nota: Au séminaire.
- 20 août—Concession à Nicolas Hubert dit LaCroix.
Quantité et localité: 15 arpents, audessous du coteau Saint-Louis et un demi-arpent dans la ville.
Voisin de la terre: Gilles Lauson.
Voisins de l'emplacement: Jean Simon et André Charly.
- 30 août—Concession à André Charly dit St-Ange.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.
Voisins: Jean Chappeau et Nicolas Hubert dit Lacroix.
- 31 août—Concession à Jean Simon.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.
- 31 août—Concession à Jacques de Laporte.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.
- 31 août—Concession à Jean Gervaise.
Quantité et localité: Un demi arpent dans l'enclos de la ville.

1656.

- 10 décembre—Concession à Louis Guerestin.
Quantité et localité: 30 arpents, "au lieu de *lance fondue*."
Voisins: Nicolas Hubert et Christophe Gaillard.
M. de Maisonneuve étant alors en France comment expliquer cette date ?
Le manuscrit est bien de l'écriture de M. de Maisonneuve, mais les mots qui suivent mil, soit "six cent cinquante-six" ont visiblement été ajoutés plus tard et l'on a dû se tromper d'année ou bien l'on avait des raisons pour que l'acte porte cette date.

1657.

Aucune concession—M. de Maisonneuve revient de France à la fin de l'été.

1658.

- 22 janvier—Donation au nom des Associés de Montréal, d'un bâtiment de pierre de 36 pieds x 18 pieds, proche l'hôpital avec terrain de 48 perches, pour servir à l'instruction des filles de Montréal.
Nota: Pièce disparue—Citée par Faillon, II, 285, d'après les archives de l'Hôtel-Dieu et de la Congrégation Notre-Dame.
- 27 janvier—Concession à Nicolas Millet dit le Beauceron.
Quantité et localité: 20 arpents, du côté de la rivière Saint-Pierre.
Voisins: André Demers, Jean Millot et Veuve Godé.
- 27 janvier—Concession à la veuve de Nicolas Godé.
Quantité et localité: 10 arpents, du côté de la rivière Saint-Pierre, sur laquelle terre Jean Chappeleau a fait quelque travail.
Voisins: André Demers, Jean Milot et Nicolas Millet.
- 2 février—Concession de fief à Lambert Closse.
Quantité et localité: 100 arpents, commençant à 10 perches de la grande rivière, sur 40 perches de large.
Voisins: Jacques Archambault et Etienne Bouchard.

1659.

- 8 mai—Concession à Guillaume Estienne.
Quantité et localité: 30 arpents, à la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Mathurin Jouanneau et Honoré Dansny.
- 9 mai—Concession à Mathurin Jouanneau.
Quantité et localité: 15 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Simon LeRoy et Guillaume Estienne.
- 9 mai—Concession à Honoré Dansny dit le Tourangeau.
Nota: Pièce disparue. Citée dans Basset, 17 juin 1664.
- 10 mai—Concession à Jacques Testard.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Laurent Archambault et Paul Benoist.
- 10 mai—Concession à Simon Le Roy.
Quantité et localité: 30 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Mathurin Jouanneau.
- 10 mai—Concession à Silvestre Vacher dit Saint-Julien, charpentier.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Paul Benoît et Jean Valliquet dit Laverdure.
Nota: Cette terre passe à Dollard Desormeaux, puis à Pierre Picoté de Belestre.
Voir notre étude dans l'*Antiquarian* de 1912, p. 52.
- 12 mai—Concession à Michel Théodore.
Quantité et localité: 15 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Michel Louvard, meunier.

- 12 mai—Concession à Léger Haguénier.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Simon Galbrun et Pierre Godin dit Chatillon.
- 12 mai—Concession à Laurent Archambault.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Urbain Geté et Jacques Testard dit Laforest.
- 12 mai—Concession à François Roisnet.
Quantité et localité: 30 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisins: Honoré Dansny et Michel Louvard.
- 12 mai—Concession à Paul Benoist, charpentier.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Jacques Testard et Silvestre Vacher.
- 12 mai—Concession à Christophe Gaillard dit le prieur.³
Quantité et localité: 15 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Louis Guerestin et Urbain Geté.
- 12 mai—Concession à Michel Louvard, meunier.
Quantité et localité: 15 arpents, à la contrée Saint-Joseph.
Voisins: François Roisnay et Michel Théodore dit Gilles.
- 15 mai—Concession à Jacques de la Porte dit Saint-Georges.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis "tenant d'un côté à une route faite depuis le bord de la rivière jusqu'au commencement du lieu appelé le lac ou prairie aux sciens (?)".
- 15 mai—Concession à Jean Valliquet dit Laverdure.
Quantité et localité: 22 arpents et $\frac{1}{2}$ audessous du coteau Saint-Louis.
Voisins: Silvestre Vacher et Jacques de la Porte.
- *23 décembre—Concessions aux RR. MM. Hospitalières.
Quantité et localité: 100 arpents au lac à la loutre.
Voisin: Fiacre Ducharme dit Lafontaine.

1660.

- 3 mai—Concession à Michel Guibert.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous de la rivière Saint-Pierre.
- 22 août—Concession à Jacques LeBer et Charles Lemoine.
Quantité et localité: Une pièce de terre de 76 pieds x 60 pieds, proche l'hôpital Saint-Joseph, sur laquelle les dits LeBer et Lemoine ont fait bâtir une maison de 36 pieds x 23 pieds.
Voisin: Jacques Testard.
- 27 août—Concession à Jacques Testard dit Laforest.
Quantité et localité: Une pièce de terre de 47 pieds x 60 pieds, sur laquelle ledit Testard a fait bâtir une maison de 22 pieds x 16 pieds.
Voisins: Jacques LeBer et Charles Lemoine.

³Nous avons écrit *le prieur* dans notre liste des colons, No. 298, mais nous croyons que c'est une erreur et que *le prieur* est plus exact.

- 23 novembre—Mise en possession de 200 arpents de terre au profit de l'Hôtel-Dieu de Villemarie.
Quantité et localité: 200 arpents au "lac au Loutre."
Voisins: Les RR. MM. Hospitalières.
- Ensemble: Concession du 8 mars 1650, signée par Louis Séguier à Paris, par laquelle la Société de Montréal donne 200 arpents de terre à choisir plus tard.

1661.

- 2 mai—Concession à Pierre Picoté de Belestre.
Quantité et localité: 30 arpents . . . "tirant vers Sainte-Marie."
Voisins: Jean Valliquet et Paul Benoît.
Nota: Cette terre avait déjà été concédée à Silvestre Vacher le 10 mai 1659, puis elle était passée à Adam Dollard.
- 3 décembre 1661—Concession à Jacques LeBer.
Quantité et localité: 20 arpents à la prairie Saint-Pierre.
Voisins: Héritiers de Jean de Saint-Père et de Nicolas Godé.

1662.

- 10 août—Concession à Urbain Geté.
Quantité et localité: 15 arpents au lieu dit Sainte-Marie.
Voisins: Christophe Gaillard et Laurent Archambault.
- 16 août—Donation pour l'emplacement de l'église.
Quantité et localité: Une pièce de terre joignant la commune d'un côté, la terre de feu Nicolas Godé d'autre côté . . . d'un bout la terre de MM. les prêtres et d'autre le chemin qui passe le long de la concession du Sieur Robutel de St. André, avec 4 arpents y appartenant.
Ce lopin de terre comprenait 2 arpents ci-devant accordé à feu Nicolas Godé, un arpent à Nicolas Godé fils et un arpent à feu Jean de St-Père, à la charge par les marguilliers de payer 200 livres par arpents aux propriétaires ainsi que les bâtiments sus érigés.
- 20 août—Concession à Guillaume Chartier de 6 arpents de terre . . . Mentionnée dans l'acte de concession que fait M. l'abbé Souart au même, le 5 février 1667.
- 25 août—Concession à Louis Prudhomme.
Quantité et localité: 12 arpents du côté de la montagne . . . appartenant à sa précédente concession.
- 25 août—Concession à Marin de Niau dit Destallys, d'une terre ayant appartenue à Mme Dailleboust.
Quantité et localité: 30 arpents, à la rivière Saint-Pierre.
Voisins: La Louaïre et les terres de St-Gabriel.
- 25 août—Concession à Benigne Basset.
Quantité et localité: 30 arpents près la ville et 25 perches dans l'enclos de la ville au lieu où il a fait bâtir maison.
Voisin de la terre: Jean Desroches.
Voisin de l'emplacement: Jean Gervaise.

- 25 août—Concession à Louis Chevallier.
Quantité et localité: 12 arpents, à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Jean Descarris.
- 25 août—Concession à Jean Gasteau.
Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Jean Leduc.
- 25 août—Concession à Jean Auger dit Baron.
Quantité et localité: 30 arpents au bout de la concession d'Urbain Tessier.
- 25 août—Concession à Pierre Peras dit La fontaine, tonnelier.
Quantité et localité: 24 arpents sur le bord de la prairie Saint-Pierre.
Voisins: Pierre Malet et Jacques Beauchamp.
- 25 août—Concession à Jacques Beauchamp.
Quantité et localité: Dix perches de large jusqu'aux terres ci-devant concédées.
Voisins: Pierre Péras et Estienne Laire.
- 25 août—Concession à Guillaume Chartier.
Quantité et localité: 6 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Mathurin Jouanneau.
- 25 août—Concession à Olivier Charbonneau.
Quantité et localité: 12 arpents, à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Honoré Dasny.
- 25 août—Concession à Mathurin Lorrion.
Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Simon LeRoy.
- 25 août—Concession à Jean Leduc.
Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph, joignant sa précédente concession.
- 25 août—Concession à Estienne Laire.
Quantité et localité: 10 perches de larges jusqu'aux terres ci-devant concédées, sur le bord de la rivière Saint-Pierre.
Voisins: Jacques Beauchamp et Guillaume Gendron.
- 25 août—Concession à Pierre Malet.
Quantité et localité: 10 perches de large jusqu'aux terres ci-devant concédées sur le bord de la rivière Saint-Pierre et joignant les terres de Saint-Gabriel.
- 25 août—Concession à Gilbert Barbier.
Quantité et localité: 6 arpents du côté de la montagne, joignant une terre lui appartenant.
- 25 août—Concession à François Bailly dit Lafleur, maçon.
Quantité et localité: 30 arpents au bout de la terre de Jacques Archambault.

- 25 août—Concession à Claude Robutel de Saint-André.
Quantité et localité: 24 arpents.
Voisins: Gabriel le Sel dit Duclos et Pierre Richomme.
- 4 septembre—Concession à Pierre Lorrain.
Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Henri Perrin.
- 4 septembre—Concession à Mathurin Thibaudeau.
Quantité et localité: 12 arpents à la contrée Saint-Joseph.
Voisin: Guillaume Estienne.
- 26 septembre—Concession à Claude Robutel de Saint-André.
Quantité et localité: 1 perche de large le long de la terre qui lui a été précédemment concédée.
- 31 octobre—Concession à Marguerite Bourgeois.
Quantité et localité: 60 arpents vers le lac Saint-Joseph (lac la Loutre?).
Voisins: RR. MM. Hospitalières et Michel Théodore dit Gilles, François Roisnet et Michel Louvart dit Desjardins.
- 31 octobre—Concession à Fiacre Ducharme dit Lafontaine.
Quantité et localité: 20 perches de large, à la prairie Saint-Pierre.
Voisins: Jean Milot, Jacques LeBer et Marguerite Bourgeois.
- 21 décembre—Mise en possession, par le Gouverneur d'une terre concédée à Charles D'Ailleboust par mandement de la Société de Montréal, en date du 30 mars 1653.
Quantité et localité: 100 arpents comme suit: 2 arpents x 29 joignant et au bout des concessions de Jean Aubuchon et Jacques Picot; plus, un arpent x 14, au bout de la concession de Sébastien Audiot; 1 arpent x 14 au bout de la concession de Gilles Lauson, et 1 arpent x 14 au bout de celle de Honoré Langlois.

1663.

- Aucune concession. Conflit entre le Conseil Souverain et les seigneurs de Montréal.

1664.

- 12 janvier—Concession à Mathurin Goyer dit la Violette.
Nota: Cette pièce est au Séminaire.
- 23 janvier—Concession à Charles LeMoyne.
Quantité et localité: Morceau de terre joignant l'emplacement qu'il possède déjà, pour lui permettre d'allonger sa maison de 23 pieds.
- 19 mai—Concession à Dame Catherine Gauchet.
Nota: Cette pièce est au Séminaire.
- 4 juin—Concession à André Charly.
Quantité et localité: 30 arpents joignant la terre lui appartenant.

- 13 juin—Concession à Jean Baudouin.
Quantité et localité: 30 arpents, audessous du coteau Saint-Louis.
Voisin: Jean Gervaise.
- 1665.
- 4 mars—Concession à Claude Fézeret.
Quantité et localité: 36 pieds en carré sur le bord de la commune, pour bâtir maison.
Voisines: Les Filles de la Congrégation.
Nota: Le 15 février 1666, Marguerite Bourgeois cède gratuitement, à la veuve Fézeret, 2 pieds x $\frac{1}{2}$ pied de terre sur 36 de largeur pour parachever le 36 pieds en carré.
- 2 avril—Concession à Antoine Courtemanche dit Jollycœur.
Quantité et localité: 30 arpents au lieu nommé Saint-Martin, audessous du premier ruisseau.
- 3 avril—Concession à Antoine Baudry dit Lespinette.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin.
Voisin: Antoine Courtemanche.
- 4 avril—Concession à Pierre Lorrin dit Lachapelle.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin.
Voisin: Antoine Baudry.
- 5 avril—Concession à Jean Mée dit du Meslier.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin.
Voisin: Pierre Lorrin.
- 6 avril—Concession à Nicolas Giar.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin.
Voisin: Jean Mée.
- 1 mai—Concession à Simon Cardinal.
Quantité et localité: 30 arpents, au dessus de la rivière Saint-Pierre.
- 2 mai—Concession à Suzanne Guillebaut, veuve de Claude Fézeret.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu dit Saint-Martin.
Voisin: Jacques Mousseaux.
- 2 mai—Concession à Estienne Campot.
Quantité et localité: 30 arpents audessus de la rivière Saint-Pierre.
Voisin: Simon Cardinal.
- 2 mai—Concession à Jean Roy.
Quantité et localité: 30 arpents, audessus de la rivière Saint-Pierre.
Voisins: Etienne Campot et Pierre Gadoys fils.
- 13 mai—Concession à Pierre Desotels dit Lapointe.
Quantité et localité: 30 arpents au lieu nommé Saint-Martin.
Voisins: Suzanne Guillebaut, veuve Fézeret et René Fézeret, son fils.

- 3 mai—Concession à Jacques Mouceaux dit Laviolette.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin.
Voisins: Suzanne Guillebaut, veuve Fézeret et René Fézeret son fils.
- 3 mai—Concession à Elie Joseph Beaujean.
Quantité et localité: 30 arpents, au lieu nommé Saint-Martin.
Voisin: Estienne Hardouin.
- 3 mai—Concession à Jean Chicot.
Quantité et localité: 2 arpents de large, proche la rivière Saint-Pierre jusqu'aux terres ci-devant concédées, plus 4 arpents joignant ladite concession.
Voisin: Estienne Lair.
- 3 mai—Concession à Pierre Caille dit Laroche.
Quantité et localité: 44 pieds x 35 pieds, dans la ville.
Voisins: Jean Gervaise et Mme Dailleboust.
- 3 mai—Concession à Michel Guibert.
Quantité et localité: 30 arpents, audessus de la rivière Saint-Pierre.
Voisin: Pierre Gadois fils.
- 9 mai—Concession à Pierre Perusseau.
Quantité et localité: 30 arpents au-dessus de la rivière Saint-Pierre.
Voisin: Gabriel LeSel dit LeClos.
Nota: Mentionné dans un acte de Basset, du 13 février 1668.